

Conseil National de Transition (CNT)

français canal historique (association loi 1901)

17 rue Parmentier

03500 Saint Pourçain sur Sioule

Général d'armée Thierry Burkhard,

Chef d'état-major des Armées,

Général d'armée Pierre Schill,

Chef d'état-major de l'Armée de Terre,

Général d'armée Stéphane Mille,

Chef d'état-major de l'Armée de l'Air,

Amiral Pierre Vandier,

Chef d'état major de la Marine Nationale,

Général de corps d'armée Hubert Bonneau,

Chef de la direction des opérations et de l'emploi de la Gendarmerie Nationale,

Le 15 octobre 2021,

Par Email

Messieurs les Officiers Généraux,

Depuis la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires de la défense, les quatre principes déontologiques applicables à tous les agents publics sont : la dignité, l'impartialité, l'intégrité et la probité.

Les trois missions des militaires sont :

- prévenir des situations d'exposition,
- se prémunir de mises en cause, et
- promouvoir une culture déontologique.

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, publié en 2013, qui sert de socle à la loi de programmation militaire, met l'accent sur les trois priorités de notre stratégie de défense : la protection, la dissuasion, l'intervention.

Votre mission primordiale est donc d'assurer la sûreté du territoire national en tout temps, en tous lieux, contre tout occupant, de sauvegarder la population et défendre le peuple.

Le Conseil National de Transition (CNT) français canal historique est avant tout un mouvement pacifique dont la devise est « *PEUPLE, PAIX, JUSTICE PARTOUT OÙ NÉCESSITÉ FAIT LOI* », qui ne s'apparente en aucun cas à un mouvement complotiste ou conspirateur, ni à un parti politique, ni à une secte, ni à une milice. Nous sommes juste « *la voie du peuple* ».

C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint copie de la lettre que nous avons adressée à six ministres du présumé gouvernement français et de la sommation jointe qui évoque l'existence de crimes contre l'humanité et d'un génocide, disponibles aussi sur la page :

<https://conseilnational.fr/sommation-d-octobre-2021/>, et que cinq huissiers de justice ont refusé de délivrer.

De plus, compte tenu de la situation de grande agitation politique, sociale, sanitaire et économique de la France, nous vous demandons de prendre connaissance de la proclamation du Conseil National de Transition (CNT) en date du 18 juin 2015, déclaré à l'ONU par lettre du 29 septembre 2015, déclaration réitérée par lettre du 26 août 2021, et de sa légitimité à gouverner la France pendant une transition politique d'environ deux ans, conformément au Programme de la Transition, jusqu'à l'établissement d'une nouvelle constitution par le peuple et pour le peuple français.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : <https://conseilnational.fr>

Pour toute correspondance, écrire à : contact.FA@conseilnational.fr

Veillez agréer, Messieurs les Officiers Généraux, l'assurance de notre considération respectueuse.

p/o

P.J. : copie de la lettre et de la « sommation de faire et de répondre » adressées aux ministres, avec copie aux parlementaires pour leur demander d'ouvrir une commission d'enquête et de voter des motions de censure, et aux media et alerteurs